



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /    04/09/2024  
Dossier complet le :   /   /    04/09/2024  
N° d'enregistrement :  2024-8253

## 1 Intitulé du projet

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination  Raison sociale

N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur  
Nom  Prénom(s)

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)

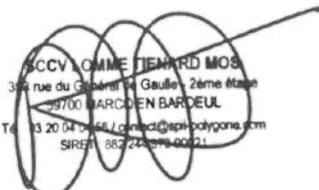


**RUE DU TRAIN DE LOOS - SITE MOSSLEY  
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**



**PC 04 – NOTE DE PRESENTATION DU PROJET**

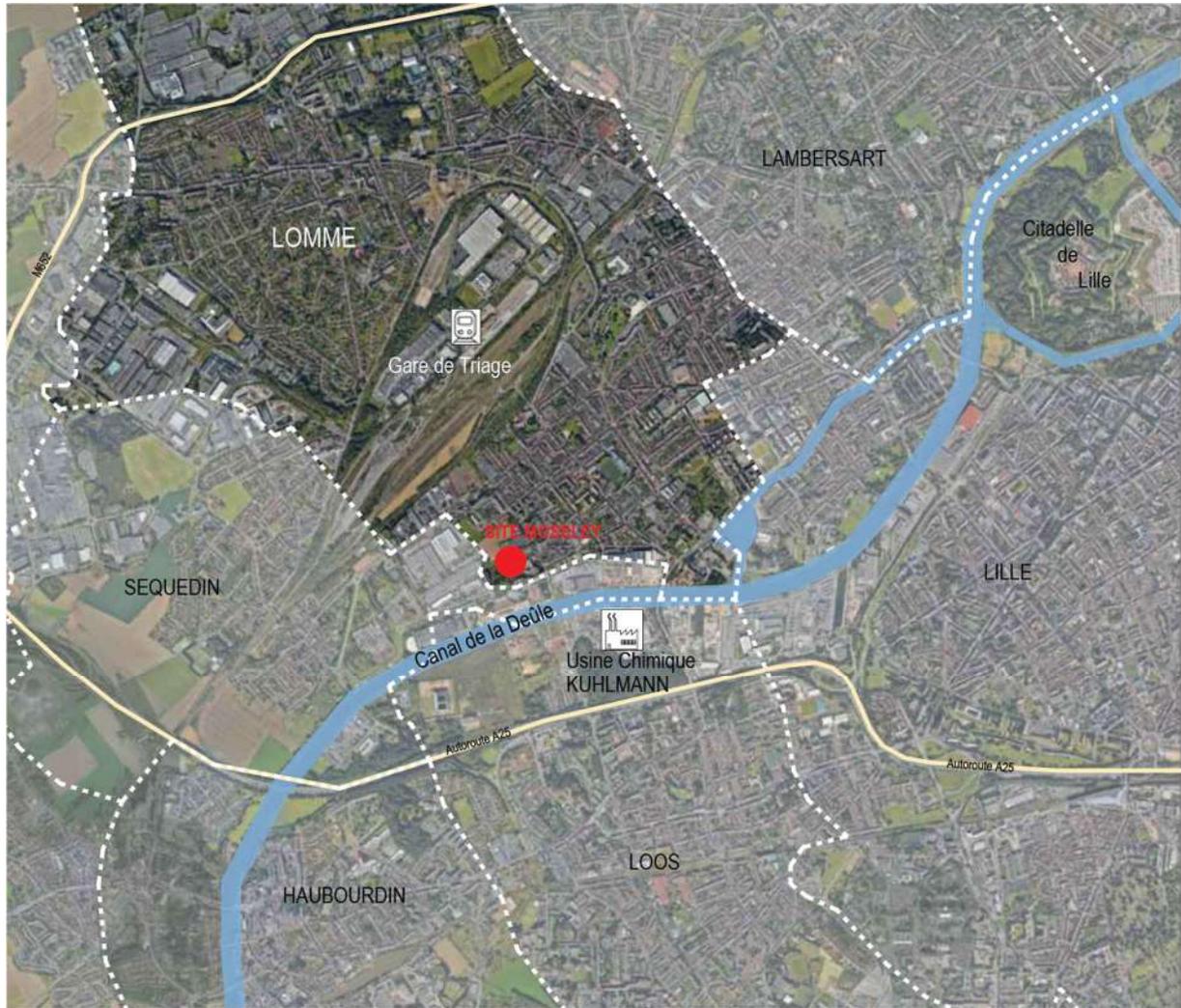
**JUILLET 2024**

  
SCCV LOMME TIENARD MOS  
304 rue du Général de Gaulle - 2ème étage  
59700 MARC DEN BARDEUL  
Tél. 03 20 04 21 66 / contact@spr-polygone.com  
SIREN 882 24 59 00 21

  
DEHAENE + PARTENAIRES  
ARCHITECTES - URBANISTES  
416 avenue de la Harne - 59200 WASQUEHAL  
Tél. 03 20 36 00 37  
- Ordre des Architectes n° 4569 -

## LE CONTEXTE

### A L'ECHELLE URBAINE



PLAN DE SITUATION

Notre projet se situe sur une parcelle au sud de la ville de Lomme, à cheval sur les villes de Lomme et de Sequedin, non loin du canal de la Deûle.

Le site sert d'articulation urbaine :

A l'ouest, vers Sequedin, on retrouve un quartier industriel composé d'entrepôts et de bureaux, avec notamment le CVO, Centre de Valorisation Organique, la KSB SAS – Usine de Lille, ou la centrale Keolis de Lille Métropole, site de dépôt de bus pour Transpole.

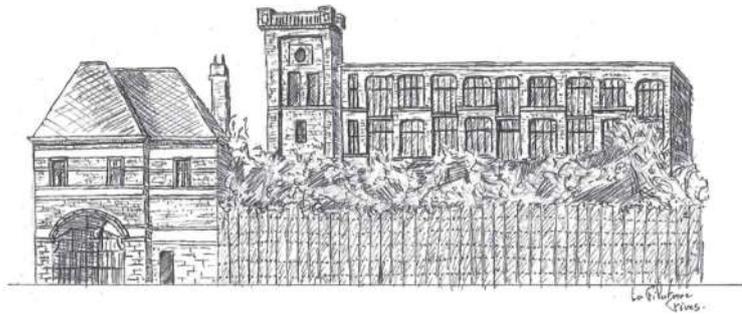


A l'Est, sur Lomme, on retrouve un quartier résidentiel composé majoritairement de maisons individuelles en brique traditionnelles, et de quelques ensembles de logements collectifs.



## A L'ECHELLE DU SITE - CONTEXTE HISTORIQUE

La Friche MOSSLEY est une ancienne friche industrielle construite en 1894. Il s'agissait d'une filature de l'industrie cotonnière qui, associée à deux autres usines de la métropole, employait près de 1000 personnes. Pendant le XXème siècle, elle passe de main en main pour finir, en 1991, dans celles du groupe Mossley-Sartel. Mais le 22 juin 2001, après plusieurs vagues de licenciement, l'usine ferme finalement ses portes par liquidation judiciaire. Du fait du pillage de métal et de matières premières, les bâtiments se sont pour la plupart effondrés. C'est aujourd'hui une friche industrielle en attente de reconversion.



Après la fermeture de l'usine, cette friche délaissée est devenue un espace qui constitue un danger sur son voisinage par des occupations illégales et des bâtiments qui, inutilisés, souffrent du temps qui passe.

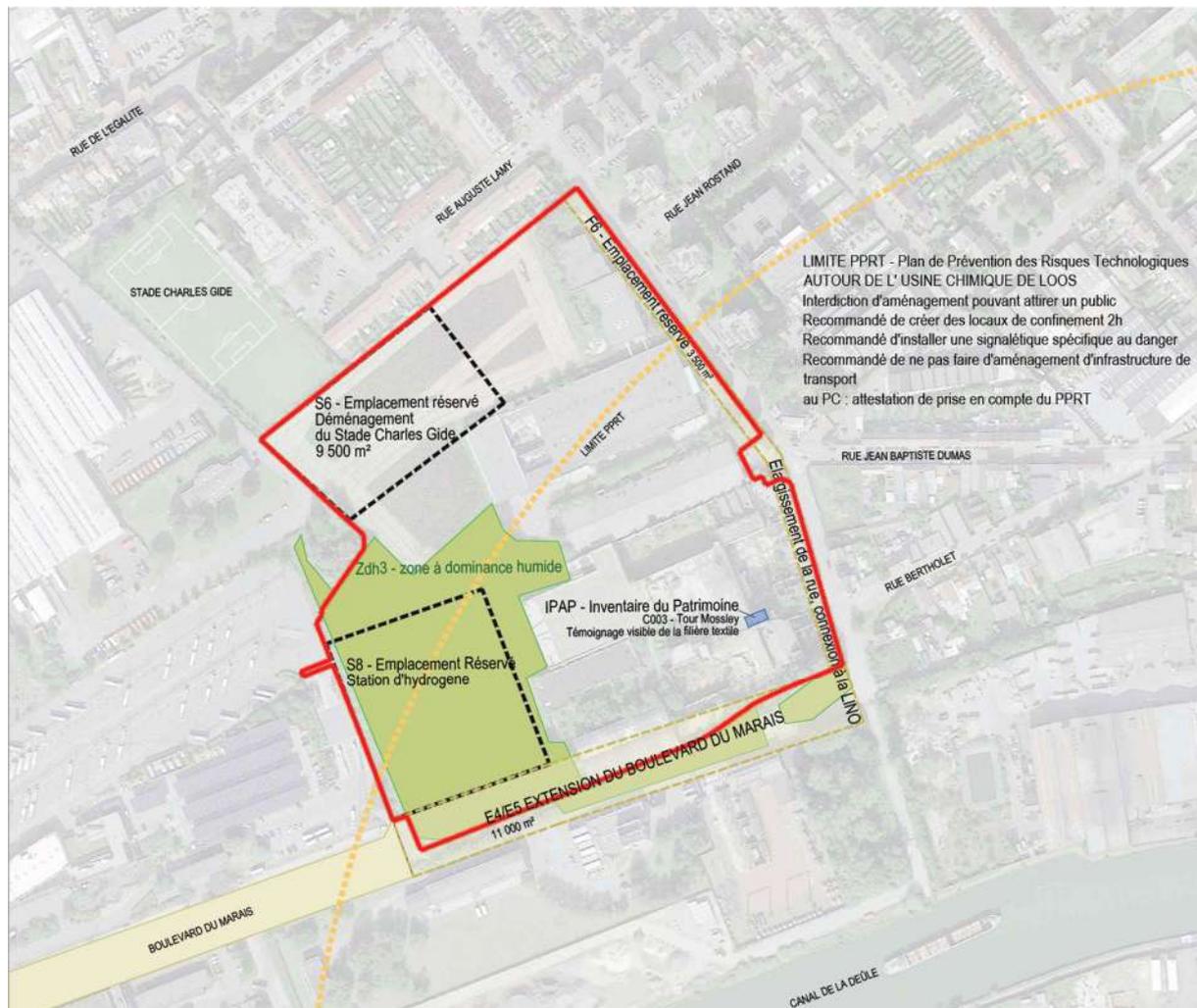
La tour du site MOSSLEY constitue un témoignage visible, en bon état de conservation, de l'implantation de la filière textile au sein de la commune. En cela, elle possède une valeur de mémoire.

Le rapport de PREVENTEC de 2021 met en avant l'état dégradé des planchers qui continuent encore aujourd'hui de s'effondrer. Leur conservation n'est donc plus envisageable.

## A L'ECHELLE DU SITE - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le site fait l'objet de nombreux emplacement réservés :

- Au nord, une réserve S6 afin de pouvoir déménager le stade Charles Gide
- A l'Est, une réserve F6 le long de la rue Thénard, de la rue du train de Loos et de la rue de la Deûle. Cette réserve permet d'élargir la voirie avec un espace protégé pour les piétons et cycliste, et de rejoindre ainsi la LINO sur un même principe que celle-ci.
- Au centre du projet, un élément inscrit à l'IPAP, inventaire du patrimoine. C'est la tour de l'ancienne usine Mossley, que nous conservons dans notre projet.
- Au sud, une réserve E4 et E5 qui a pour but d'étendre le boulevard du marais jusqu'à la rue de la Deûle, afin de connecter les deux quartiers
- Au sud toujours, une réserve S8 permettant d'accueillir une future station d'hydrogène
- Au sud enfin, une zone Sdh3, zone à dominance humide relevée par la MEL. Suite à de récentes études menée par le bureau Diagobat, en mai 2021, cette zone ne serait plus que de 104m<sup>2</sup>, à l'angle sud-ouest du site





Les deux programmes s'articulent autour de la tour Mossley conservée, qui sert de connexion et de circulation verticale.

## ARCHITECTURE

L'objectif premier du projet a été de conserver la tour existante de l'usine Mossley comme point d'accroche et de repère dans la ville. Cette tour sera rénovée afin de lui rendre sa beauté d'origine. Elle sert d'entrée au site, à la fois pour les employés de la partie bureau et ceux de l'usine.

A partir de la tour, le projet va se développer en un grand parallélépipède qui viendra accueillir la partie usine et stockage. Faisant face au quartier résidentiel, accolé à la tour, des espaces de bureaux sont aménagés pour répondre au besoin administratif de l'usine.



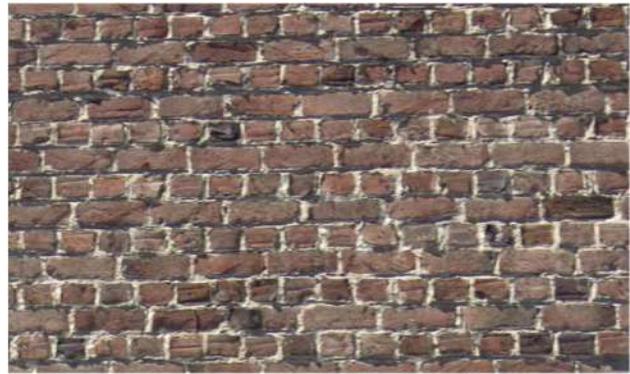
## MATERIAUX

La partie bureaux sera travaillée avec de la brique de réemploi qui rappelle celle de la tour. Largement ouvert sur la rue de la Deûle et du train de Loos, elle offrira au voisinage une façade poreuse plus en adéquation avec l'architecture environnante. La toiture de ce bâtiment, accessible depuis la tour, offre aux employés une terrasse végétalisée et ombragée.

La partie usine sera traitée avec un bardage métallique nervuré noir sur l'ensemble des ses façades, agrémenté de faille lumineuse dans le but d'éclairer l'intérieur.



BARDAGE METALLIQUE



BRIQUE DE REMPLOI

## ESPACES LIBRES

Avec le recul de 20m tout autour du bâtiment, les espaces verts permettent de faire le tampon entre l'usine et le quartier. Sur près de 12 080m<sup>2</sup>, cet espace va servir notamment à récolter les eaux pluviales et offrir aux employés un espace de détente qualitatif.

Le périmètre du site sera habillé d'une clôture à barreaudage verticale qui reprendra la trame des nervures du bardage métallique (repéré en bleu sur le plan masse).



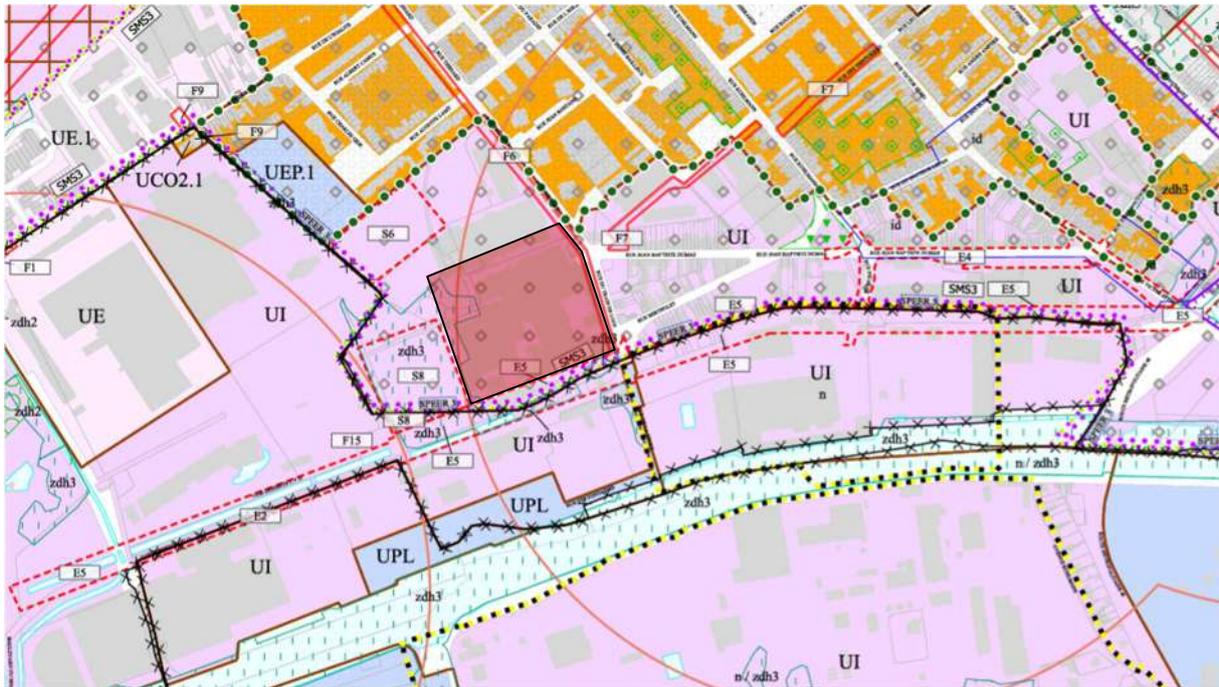
## ACCES ET STATIONNEMENT

L'accès au site se fera par le boulevard du marais. En attendant l'aménagement de son prolongement, nous proposons une rue parallèle, débutant par un rondpoint afin de faciliter la rotation aux camions. Cette rue donne accès à la future station hydrogène et à notre site, avec d'une part la cour camion d'une profondeur de 32m pour faciliter les manœuvres, et d'autre part à un parking de 43 places pour les employés.

A partir de ce parking, les usagers rejoindront le parvis pour rentrer dans le bâtiment par la tour réhabilitée. Un local vélo dédié sera intégré au volume des bureaux, accessible directement depuis le parvis devant la Tour Mossley.



## RESPECT DU PLU 3



UNITE FONCIERE : SURFACE DE 41 676 M<sup>2</sup> EN ZONE UI

Il s'agit d'une zone qui est occupée en tout ou en partie par des activités et dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée.

Afin de préserver la vocation industrielle de la zone, les autres occupations du sol incompatibles avec son caractère y sont interdites telles que l'habitation, à l'exception des locaux de gardiennage, l'artisanat et commerce de détail, les activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle et le bureau non liés à un établissement occupant à titre principal l'unité foncière.

**EMPRISE AU SOL** – Non réglementé

### HAUTEUR MAXIMUM

La hauteur des façades n'est pas réglementée.  
La hauteur absolue est limitée à 22m.

PROJET OK (Hauteur de 12m)

### IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

En l'absence de marge de recul inscrite au plan, les constructions et installations doivent respecter un retrait minimum de 10 mètres par rapport à l'alignement (ou à la limite de la voie privée). Ce retrait ne pourra être inférieur à 15 mètres si la voie constitue également une limite de la zone UI.

PROJET OK (Recul de 20m)

## **IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES**

Les constructions doivent s'implanter en retrait des limites séparatives. La distance comptée horizontalement de tout point de la construction au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 5 mètres ( $L \geq H/2$ ).

Ce retrait ne pourra pas être inférieur à 15 mètres si la limite séparative constitue également une limite de la zone UI avec une zone U Mixte. Cette disposition ne s'applique pas aux constructions et installations nécessaires aux équipements d'intérêt collectif et services publics.

PROJET OK (Recul de 20m)

## **IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE**

Entre deux constructions non contiguës doit toujours être ménagée une distance suffisante pour permettre l'entretien facile des marges d'isolement et des constructions elles-mêmes et, s'il y a lieu, le passage et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie. Cette distance doit être d'au moins quatre mètres entre deux constructions non contiguës. La distance entre une annexe non contigüe et une autre construction n'est pas réglementée

PROJET OK (Les constructions sont contiguës)

## **ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS**

Les espaces libres de toute construction et de tout aménagement et installation technique liés aux constructions (stationnement, accès, édicules, ...) doivent faire l'objet d'un aménagement végétalisé qualitatif et/ou être arboré.

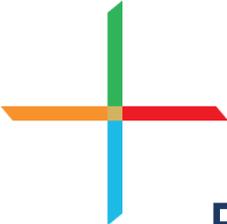
PROJET OK

## **STATIONNEMENT**

Le site se situe sur une zone S4 et dans un secteur de très bonne desserte et de densité minimale.

Dans le cas d'un programme industriel, des surfaces suffisantes doivent être créées pour l'évolution, le chargement, le déchargement et le stationnement des véhicules de livraison et de service, et pour la totalité des véhicules du personnel et des visiteurs. Le pétitionnaire devra mettre en évidence que les besoins en stationnement du projet sont assurés

PROJET OK (cour camion et parking de 43 places aménagées)



**RECONVERSION DE LA FRICHE  
INDUSTRIELLE MOSSLEY  
LOMME (59)**

Annexes à la demande d'examen au cas par cas

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
SITUATION REGLEMENTAIRE DU PROJET .....	3
PRESENTATION DU DOCUMENT .....	4
<b>ANNEXES OBLIGATOIRES</b> .....	<b>5</b>
ANNEXE OBLIGATOIRE N°1 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR .....	5
ANNEXE OBLIGATOIRE N°2 : DECISION ADMINISTRATIVE « CLAUSE FILET » .....	6
ANNEXE OBLIGATOIRE N°3 - PLAN DE SITUATION DU PROJET .....	7
ANNEXE OBLIGATOIRE N°4 : PRISES DE VUES DU SITE ET SES ABORDS.....	9
ANNEXE OBLIGATOIRE N°5 : PLANS ET VISUELS DU PROJET .....	13
ANNEXE OBLIGATOIRE N°6 : PLAN DES ABORDS DU SITE.....	19
ANNEXE OBLIGATOIRE N°7 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 .....	20

## INTRODUCTION

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Certains projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements sont susceptibles, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Ainsi, les projets peuvent être soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas selon les critères définis dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Le décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets instaure le dispositif dit de « clause-filet » permettant de soumettre à évaluation environnementale des projets de petite taille situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement et ayant un impact notable sur l'environnement.

Il convient désormais de distinguer trois catégories de projets, pour savoir si un projet est soumis ou non à l'obligation de réaliser une étude d'impact préalable :

- Les projets soumis à évaluation environnementale de manière systématique en fonction des seuils de la nomenclature ;
- Les projets soumis à évaluation environnementale à la suite d'un examen au cas par cas ;
- Les projets soumis à évaluation environnementale par application de la clause-filet et à la suite d'un examen au cas par cas, qui sont en deçà des seuils.

### SITUATION REGLEMENTAIRE DU PROJET

La société POLYGONE projette la construction d'un site industriel de plus de 25 000m<sup>2</sup> sur l'ancien site de l'usine Mossley à Lomme (Lille 59). Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants à l'exception de la tour ainsi que la construction d'un grand espace de stockage, d'une zone de fabrication et de bureaux.

**Au regard de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet est concerné par la rubrique 39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. \* 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> ;**

## PRESENTATION DU DOCUMENT

---

Le présent document met à disposition des services de l'Autorité Environnementale les annexes obligatoires du dossier de demande d'examen au cas par cas, et les éléments permettant une meilleure appréhension des enjeux associés au projet et à son contexte.

L'annexe n°1 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » est jointe à part.

L'annexe n°2 « décision administrative soumettant le projet au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) » est sans objet pour la présente opération.

Le présent document se compose de :

### **Annexes obligatoires n°2 à 7 :**

- La décision administrative soumettant le projet au cas par cas dans le cadre de la clause filet (annexe obligatoire n°2) : **sans objet**
- Un plan de situation du projet (annexe obligatoire n°3),
- Un reportage photographique du site (annexe obligatoire n°4),
- Une présentation du projet (annexe obligatoire n°5),
- Une présentation des abords du site (annexe obligatoire n°6),
- Une carte de situation du site vis-à-vis des zones NATURA 2000 les plus proches (annexe obligatoire n°7)

## ANNEXES OBLIGATOIRES

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	✗
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	✗
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	✗
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	✗
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	✗
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	✗

### ANNEXE OBLIGATOIRE N°1 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

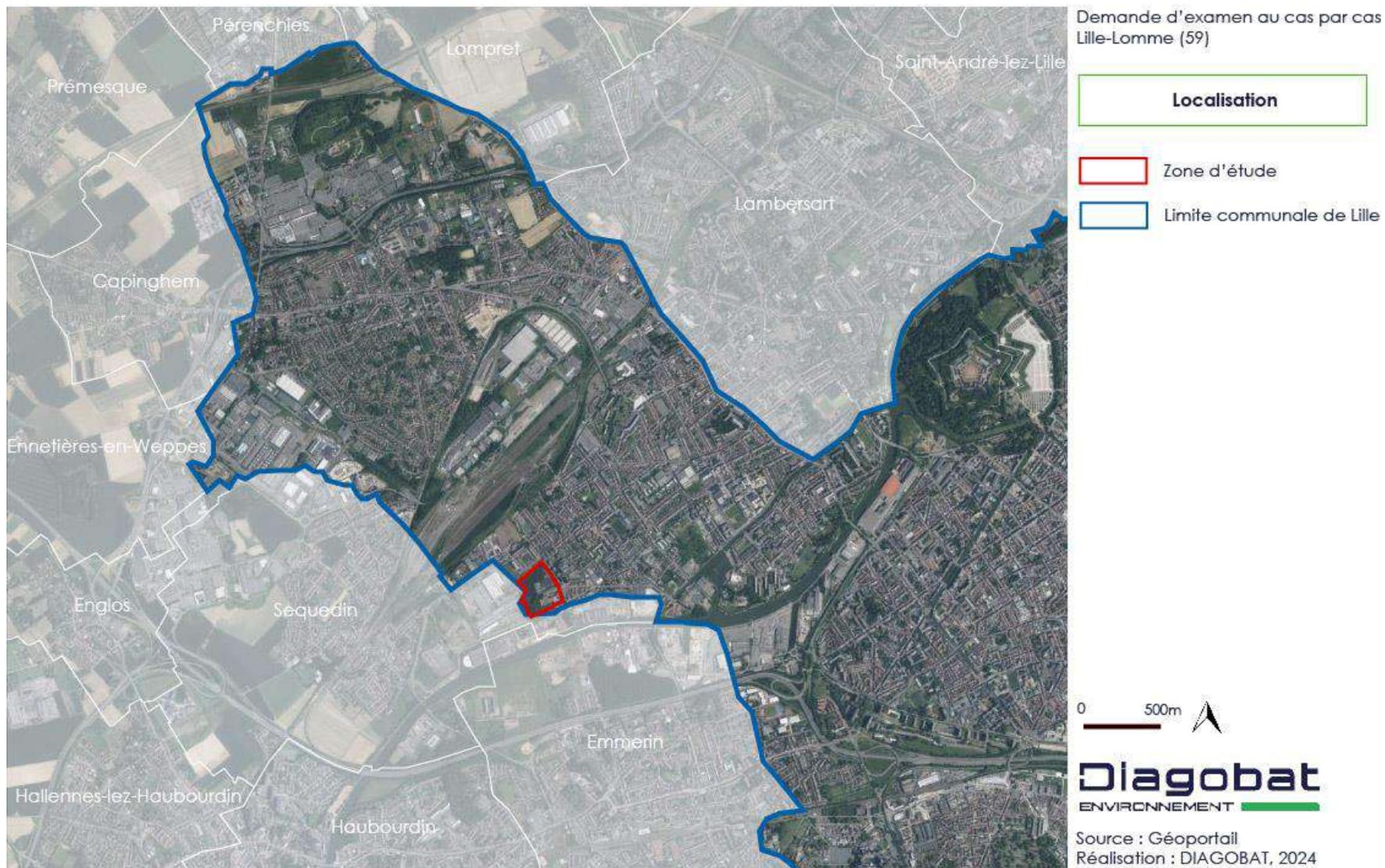
La feuille de renseignements concernant le maître d'ouvrage est éditée séparément.

**ANNEXE OBLIGATOIRE N°2 : DECISION ADMINISTRATIVE « CLAUSE FILET »**

---

Sans objet – Le projet est soumis à la rubrique 39.a) du code de l'environnement.

**ANNEXE OBLIGATOIRE N°3 - PLAN DE SITUATION DU PROJET**





Demande d'examen au cas par cas  
Lille-Lomme (59)

**Périmètre de la zone d'étude**

 Zone d'étude

0 50m 

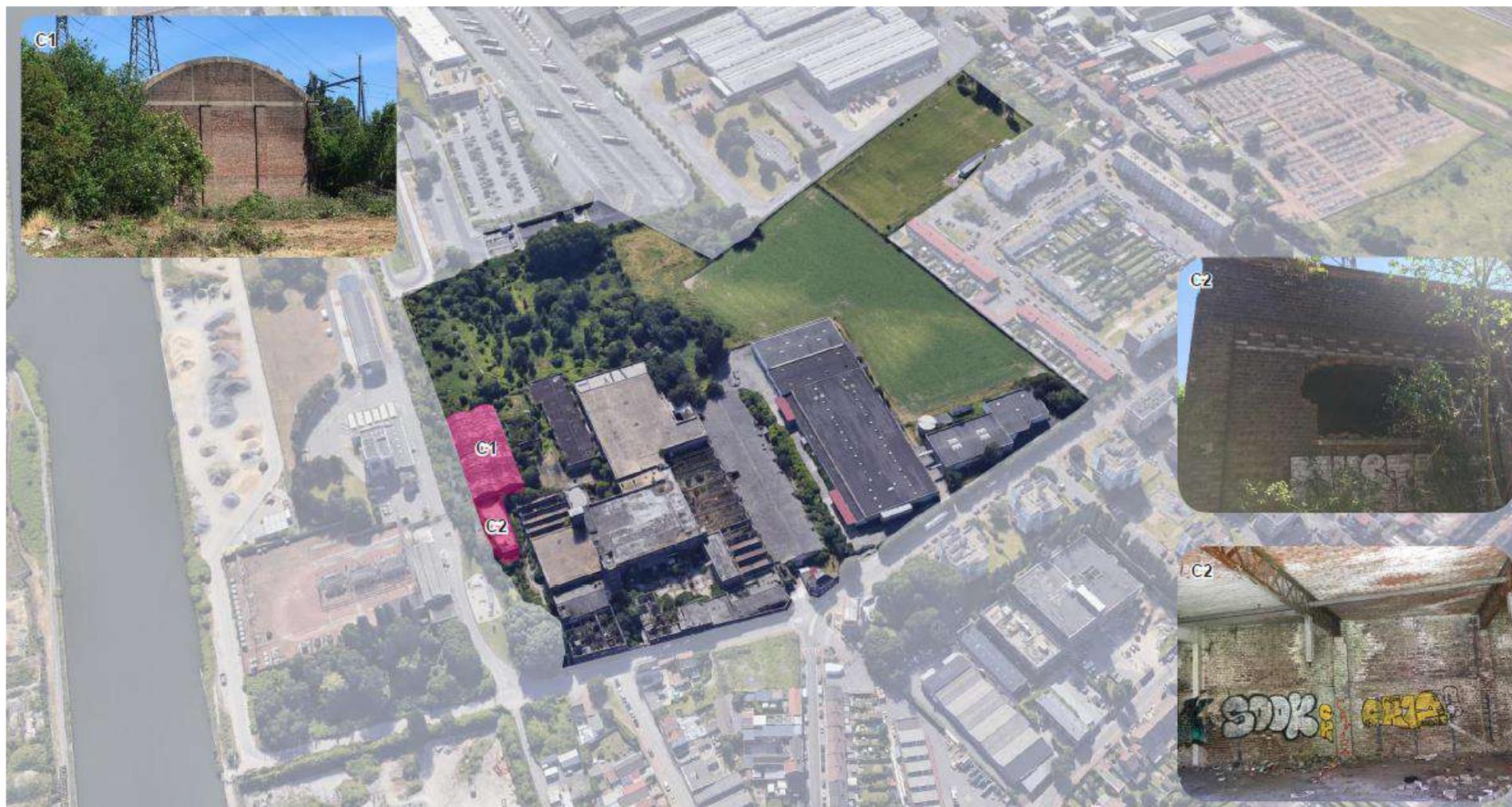
**Diagobat**  
ENVIRONNEMENT

Source : Géoportail  
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

**ANNEXE OBLIGATOIRE N°4 : PRISES DE VUES DU SITE ET SES ABORDS**









ANNEXE OBLIGATOIRE N°5 : PLANS ET VISUELS DU PROJET



PC02a - PLAN DE MASSE DU PROJET

PC  
1/2000e  
N

Plan masse du projet



Plan masse zoomé du projet



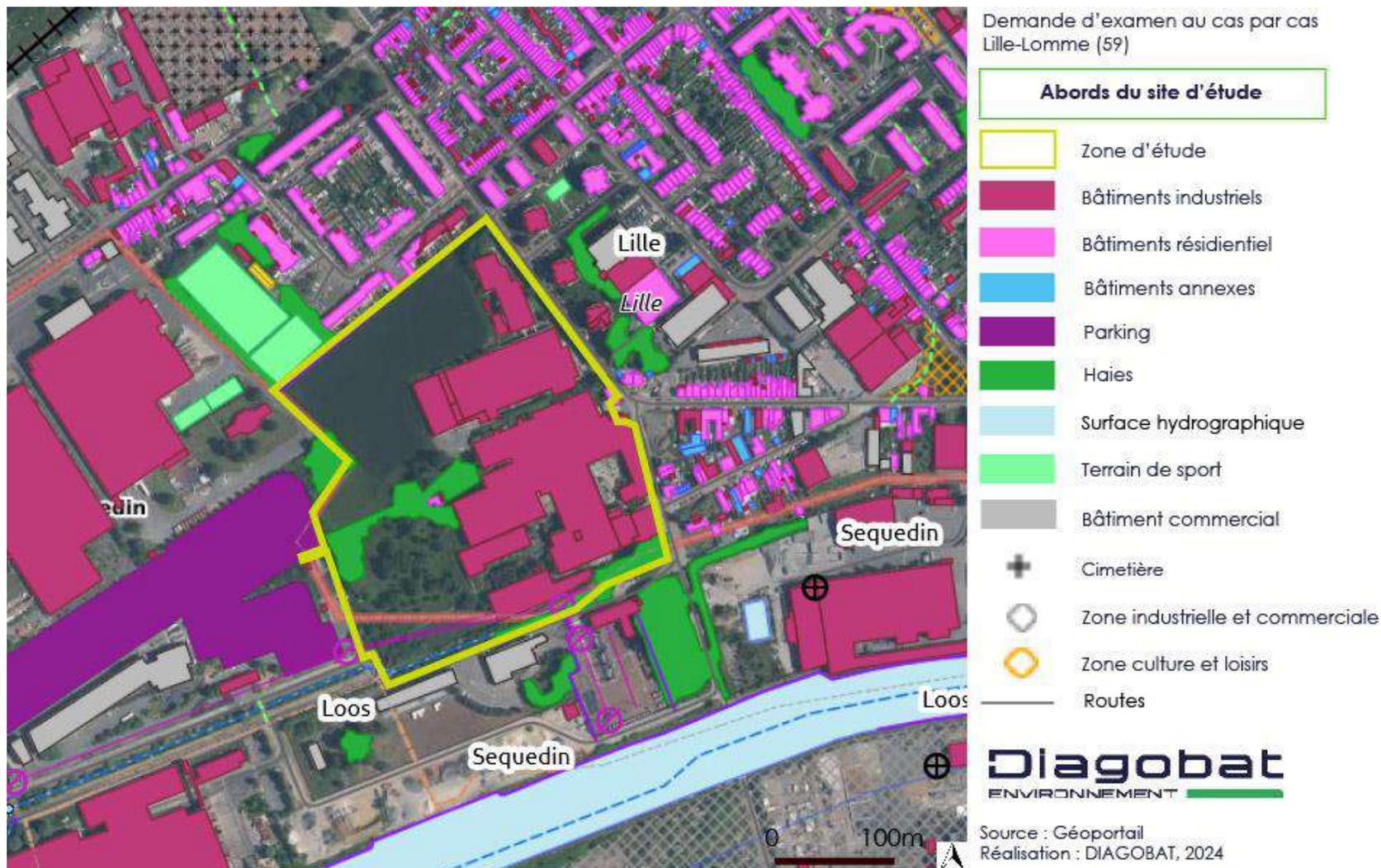






*Perspectives d'insertion du projet*

ANNEXE OBLIGATOIRE N°6 : PLAN DES ABORDS DU SITE



ANNEXE OBLIGATOIRE N°7 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000

